



Compagnie Jean Duceppe
Théâtre d'Aujourd'hui

Théâtre de la Bordée
Théâtre de Quat'Sous

Théâtre Denise-Pelletier
Théâtre du Nouveau Monde

Théâtre du Rideau Vert
Théâtre du Trident

ADDENDA AU MÉMOIRE DES THÉÂTRES ASSOCIÉS (T.A.I.) INC.

soumis au Ministre de la Culture et des Communications du Québec
dans le cadre de la consultation publique
sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Joliette
10 août 2016

Addenda au mémoire des Théâtres Associés (T.A.I.) inc.

Soumis dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

TAI regroupe des compagnies de théâtre sans but lucratif qui sont différentes les unes des autres au plan artistique, mais qui ont pour point commun d'offrir une programmation annuelle et de gérer un lieu, de jauges différentes, qui leur est identifié. TAI est composé du Centre du Théâtre d'Aujourd'hui, de la Compagnie Jean Duceppe, du Théâtre de la Bordée, du Théâtre Denise-Pelletier, du Théâtre du Rideau Vert, du Théâtre de Quat'sous, du Théâtre du Nouveau Monde et du Théâtre du Trident.

Par le nombre de spectacles et de représentations qu'offrent ses compagnies membres et celles qu'elles accueillent, les Théâtres associés (TAI) jouent un rôle majeur dans l'activité théâtrale au Québec. On leur reconnaît le statut d'institution ainsi que celui de leader structurant pour le milieu théâtral. Leur développement a été déterminant dans la professionnalisation du théâtre au Québec et l'essor de la dramaturgie québécoise.

Les compagnies membres de Théâtres associés souhaitent ardemment que le renouvellement de la politique culturelle **reconnaisse et renforce le caractère public de nos institutions**, de toutes tailles et de toutes disciplines, que la nature du dialogue entre l'Art et l'État soit le reflet d'un choix de société, qui nous rend fiers et enviables. L'ensemble des points et des recommandations que nous présentons aujourd'hui iront en ce sens.

Le rôle de TAI dans l'écosystème du théâtre québécois est primordial :

- Les membres de TAI ont un engagement envers la **démocratisation et l'accessibilité**, tant économique que géographique, rôle qu'il est fondamental de préserver. Ainsi TAI se donne pour mission de **développer le public**, jouant un rôle moteur au sein du milieu théâtral et de la société québécoise;
- Parce que les compagnies membres de TAI sont ouvertes à tous, ne se concentrant pas sur un seul créateur, elles permettent à de nouveaux auteurs et créateurs de se faire connaître d'un plus grand nombre, par des accueils, des codiffusions, des coproductions, des accompagnements et des parrainages, de manière à intégrer les nouveaux talents, à assumer leur leadership et leurs responsabilités face aux avancées du milieu. Elles jouent donc un **rôle de producteur et de diffuseur** de premier plan, mais aussi un rôle dans la **transmission du savoir et l'éducation des publics**;
- Ainsi, par l'ampleur et la qualité de leurs productions, par l'accessibilité qu'elles permettent, les compagnies membres de TAI jouent un rôle **d'institutions phares**, tant auprès du public qu'auprès du milieu théâtral, « réalisant des projets artistiques de grande envergure, créant ainsi des pôles de création inspirants, accueillants et éclairants pour l'ensemble du milieu »;
- TAI joue non seulement **un rôle au niveau économique** pour le théâtre, mais aussi pour l'économie en général, générant des revenus importants et employant plus de

Addenda au mémoire des Théâtres Associés (T.A.I.) inc.

Soumis dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

1 000 personnes annuellement, de façon permanente ou contractuelle, recevant une rémunération totale de 17,2 M\$ pour l'année de référence 2012.

Cependant, force est de constater que ces rôles sont de plus en plus difficiles à honorer pour les compagnies membres de TAI :

- La réduction en dollars constants de **leur financement public** a forcé une **augmentation du prix des billets**, compromettant les principes d'équité et d'accessibilité sur lesquels les théâtres institutionnels ont fondé leur action;
- **L'augmentation des coûts de production et de ceux liés à l'entretien de leurs lieux** de diffusion affecte leurs choix artistiques et de façon plus inquiétante la nature de leur mandat, ce qui compromet leur capacité à jouer pleinement leur rôle d'institution au sein de la société québécoise. Pour équilibrer les budgets face à ces coûts croissants, les compromis artistiques sont nombreux. Ainsi, si les budgets sont gérés de façon rigoureuse, on peut cependant parler d'un **déficit d'ordre culturel** devenu maintenant chronique.

Face à ces réalités, TAI recommande que la prochaine politique culturelle:

- reconnaisse le rôle des **arts vivants**, dont le théâtre, comme un **espace-temps de communion qui vient renforcer la cohésion sociale de la communauté**, de même que la viabilité de la langue française et sa valorisation auprès des communautés culturelles, enjeux particulièrement importants pour la région montréalaise. Ainsi la prochaine politique culturelle devrait favoriser la fréquentation des arts vivants par le public et la circulation des spectacles;
- reconnaisse que le **développement durable** ne repose plus uniquement sur les trois piliers que sont l'économie, le social et l'environnement, mais bien sur quatre, en y greffant la culture, comme stipulé dans l'Agenda 21C;
- reconnaisse l'importance de l'**éducation** culturelle de ses citoyens pour le **renouvellement du public**. L'art n'est pas un bien de consommation simple, encore faut-il posséder les codes pour comprendre l'expérience et l'apprécier au point de vouloir la répéter. L'État pourrait mettre en place des mesures incitatives et TAI se propose de participer à la réflexion afin que les théâtres institutionnels puissent pleinement **jouer leur rôle de service public**. Ainsi, si la politique de 1992 a été globalement celle du soutien de l'offre, celle de 2016 devrait faire équilibre et orienter ses actions sur la demande culturelle, comme résultante du développement culturel des citoyens et de l'élargissement des publics par l'éducation;

Addenda au mémoire des Théâtres Associés (T.A.I.) inc.

Soumis dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

- reconnaisse l'importance de favoriser, dans un souci d'équité, l'**accessibilité**, tant **économique** que **géographique**, et reconnaisse que les compagnies membres de TAI jouent à ce titre un rôle d'institution publique;
- reconnaisse le **rôle d'organismes phares** que jouent les théâtres institutionnels, notamment en regard de l'affirmation du caractère francophone du Québec, de la protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique, de l'accès, de la participation et de la contribution de tous à la culture, et de la recherche d'équité;

Et que cette reconnaissance s'accompagne :

- d'une **mise à niveau dans le financement** de ces institutions afin qu'elles puissent réaliser des projets artistiques de grande envergure pour les spectateurs de toutes générations, de toutes cultures, et ce, en offrant des **conditions de travail** dignes du talent de nos artistes, créateurs, artisans et travailleurs culturels et ce faisant, préserver la force d'emploi qui est menacée par la diminution des moyens;
- de la considération de l'**augmentation des frais d'exploitation** des lieux de diffusion en créant un **fond spécifique** à cet effet. Ceci permettrait aux théâtres institutionnels de réaliser pleinement leur mandat tout en assurant la pérennité de leur organisation;
- de moyens adéquats pour utiliser les **nouvelles technologies** comme outil structurant de recherche et développement, de création, de communication et de diffusion.

Comme annoncé précédemment, notre présentation et ces quelques recommandations, permettent, nous l'espérons, aux Théâtres Associés de tendre la main à l'État pour nourrir un **dialogue renouvelé sur la valeur et la place réservée à nos institutions québécoises**. En tant que citoyens québécois et directeurs d'institutions, nous invitons le gouvernement à dynamiser avec nous un partenariat qui affine le lien entre l'art et l'État et qui formalise les rôles et responsabilités des institutions publiques culturelles du Québec.

Ce dialogue, nous le croyons, est un choix qui contribuera à l'éducation et au développement des publics, à l'intégration des communautés culturelles et qui affectionne la notion de la culture comme agent de transformation et de cohésion sociale.